

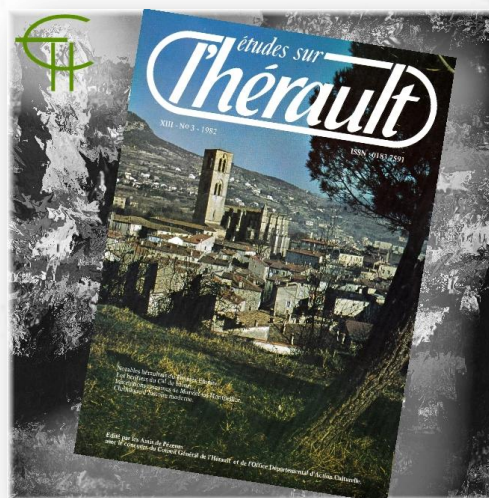
Article : Notables Héraultais du Premier Empire : modèles et ruptures



Auteur (s) : L. BERGERON, G. CHAUSSINAND-NOGARET

Nombre de pages : 6

Année de parution : 1982



NOTABLES HÉRAULTAIS DU PREMIER EMPIRE : MODELES ET RUPTURES

par L. Bergeron et G. Chaussinand-Nogaret

Lorsque nous avons lancé la publication des notices de biographie sociale des *Grands notables du premier Empire*, notre intention était double : compléter l'analyse quantitative qui avait fait l'objet des *Masses de Granit* par une approche qualitative ; corriger l'arbitraire et la précision théorique des statistiques par la matière concrète d'échantillons personnalisés. Le regard parisien, centralisé, est, en quelque sorte, administratif et anonyme ; il unifie, rabote les aspérités, banalise ; soucieux des grandes masses, il déshumanise et réduit les individus à des archétypes, les modèles à des abstractions. L'approche locale, parce qu'elle restitue des êtres de chair, nous est donc apparue comme un complément nécessaire, non pas seulement comme illustration, mais comme composante essentielle d'une démarche qui vise à rendre à la notion de notabilité tout son poids d'humanité.

Aller de la statistique à l'individu, puis de l'individu passer au modèle, c'est, sans perdre le contact avec la vie, retrouver la dynamique des comportements sociaux collectifs, tout en conservant la singularité des itinéraires individuels ; c'est enraciner la sociologie dans l'histoire, retrouver sous l'indispensable théorisation le concret du vivant.

Pour les lecteurs de cette revue, le choix du département de l'Hérault s'imposait. Les notices, dûes à Henri Michel, qui y a jeté tout le poids de son expérience du milieu et de sa connaissance des familles, étaient à la fois prodigues en informations et riches de suggestions. Le département offrait en outre une matière luxueuse, riche en personnalités de premier plan dont la prolifération s'explique en partie par la protection accordée par l'archichancelier Cambacérès à ses compatriotes héraultais. Premier terrain d'exploration, l'Hérault nous servira donc de champ d'expérimentation avant une plongée généralisée dans la diversité des régions françaises. Par son caractère expérimental, cette brève étude n'échappera donc pas aux hésitations et aux insuffisances d'une première ébauche.

Le film de la notabilité héraultaise

La notabilité est une notion qui a connu un glissement sémantique entre les dernières décennies du XVIII^e siècle et le début du XIX^e. Mais si des reclassements sont intervenus, il ne faut en exagérer ni l'étendue ni la profondeur. Dans la mesure où les filières de la promotion sociale reconstituent un modèle ancien, et où l'accès à la notabilité emprunte des voies traditionnelles, il ne pouvait y avoir de bouleversement décisif. Mais, comme une accélération s'est produite, qui a fréquemment rendu possible l'élimination d'une, voire de plusieurs étapes, une dynamique nouvelle et plus rapide a pu, dans certains cas, donner à la notabilité une apparence de modernisme que l'analyse ponctuelle ne confirme pas toujours.

Sous l'Ancien Régime, le rythme, la nature et les étapes de l'ascension sociale sont fixés avec une régularité de métronome. Le rythme d'abord : il est statistiquement séculaire, en dépit de quelques exceptions météoriques qui ne diriment pas la règle générale. La nature est toujours identique : la promotion s'accomplit par la voie de la marchandise et des offices. Les étapes conduisent par paliers de la paysannerie, du tabellionnage et de la boutique, aux grandes charges officières, à l'armée et aux emplois supérieurs de la bureaucratie. On chemine d'abord lentement du commerce de détail au négoce, des petits offices ruraux aux charges plus considérables de la magistrature urbaine et surtout de la finance, et, dès qu'on a acquis les moyens, on se fait revêtir d'une charge anoblissante qui ouvre la voie aux offices supérieurs, aux ministères et aux grades militaires.

La Révolution, en supprimant les incapacités qui frappaient la roture, a permis de court-circuiter l'étape de l'anoblissement ; les guerres de la Révolution et de l'Empire, en multipliant les occasions de s'illustrer, ont permis à quelques-uns de brûler encore plus rapidement les étapes. Il appartient donc à l'historien de mesurer très exactement l'évolution des modèles opérationnels, de marquer nettement les permanences, les accélérations et les ruptures.

Traditionnellement, dans l'Hérault fortement urbanisé, la notabilité est concentrée dans des villes aux solides armatures administratives, judiciaires, commerciales et culturelles. La présence, dans la capitale montpelliéraine, de l'Intendance et de la Cour des Comptes y assure la prépondérance d'une élite d'administrateurs et d'officiers et d'une noblesse oisive ou militaire. Le cheminement, ascendant depuis Colbert, de la manufacture et du négoce, a assuré à *Messieurs du commerce* la seconde place, que la crise de la fin du siècle n'a pas remise en cause : pour les maisons les mieux placées, les fournitures militaires, que les guerres révolutionnaires ont relancées, ont permis de surmonter des difficultés passagères.

Cette hiérarchie n'a pas été très sensiblement modifiée et la société post-révolutionnaire restitue une image qui n'est que très partiellement gauchie. Il n'y a pas eu de transfert massif de notabilité et l'élite du département reconstitue globalement l'armature sociale qui était déjà celle de 1789. Notons cependant une absence remarquable : celle de la Cour des Comptes de Montpellier qui, à trois exceptions près, notables il est vrai -entre autre les Cambacérès- a été entièrement balayée. Cette disparition n'est pas due à la fragilité d'un groupe dont on sait par ailleurs qu'il est aussi absent des listes au plan national, mais plutôt à la résistance au nouveau régime de ceux que nous avons appelés ailleurs les «notables réfractaires». Ils ont en effet été victimes de leurs nostalgies et de leur propre obstination autant que d'un ostracisme systématique de la part des préfets.

Mais par ailleurs, tous les groupes déjà prépondérants sous l'Ancien Régime se retrouvent au coude à coude dans la société impériale. Familles déjà consolidées, ou familles qui ont poursuivi une ascension déjà amorcée avant 89, forment le gros bataillon des notables, comme le révèlent les origines socio-professionnelles du groupe. Les professions des pères des notables confirment que ceux-ci sont issus de l'élite locale traditionnelle : 10 officiers militaires, 11 entrepreneurs et négociants, 5 officiers de justice et avocats, 5 officiers de finance. Au

prestige de la profession qui leur assurait les premières places, ils joignent souvent des titres d'honneur qui leur valaient sous l'Ancien Régime un statut particulier : 17 sont nobles.

Nous avons donc affaire très largement à une notabilité d'héritage. L'ascension a souvent commencé trois ou quatre générations plus tôt et s'est poursuivie, selon un rythme séculaire, pour parvenir à maturité à la fin de l'Ancien Régime. Sans la Révolution, l'ascension se serait, pour certains, poursuivie encore à un rythme lent pendant deux ou trois générations. Elle a été accélérée par la suppression des incapacités légales. La Révolution et l'Empire ont favorisé l'envol rapide de ceux qui auraient sans doute végété encore longtemps dans les honneurs modestes des sous-préfectures : une trentaine d'entre eux ont en effet accédé à des fonctions ou dignités qui les ont projetés dans le cercle prestigieux de la notabilité nationale. Ce chiffre est trop élevé pour qu'il soit dû à un simple hasard. Nous reviendrons sur sa signification.

Cependant, la Révolution et l'Empire ne se sont pas bornés à consolider les ascensions amorcées sous l'Ancien Régime ou à illustrer des lignes déjà en position dominante. Ils ont aussi favorisé dans quelques cas, assez rares il est vrai, des promotions météoriques que la monarchie d'Ancien Régime, rythmée sur une croissance sociale séculaire, n'admettait que très exceptionnellement. Ce phénomène concerne quatre notables passés sans solution de continuité de l'échoppe aux hautes dignités : deux fils d'artisans, un fils de patron de canal, un fils de chirurgien. Nous les appellerons *notables de fortune*, comme on disait autrefois d'un officier sorti du rang, officier de fortune.

Pour tous, l'accès à une haute position passe essentiellement par deux itinéraires presque exclusifs : le service public et l'armée ou l'administration militaire. Le négoce, filière originale, initie sous l'Empire des comportements nouveaux qui mériteront qu'on s'y arrête ultérieurement. Quant au service de l'Etat, il a trouvé dans l'Hérault une riche pépinière qui a fourni à l'Empire une partie non négligeable de ses cadres : si l'on excepte Cambacérès qui n'est pas recensé dans le département, l'Hérault a donné au régime impérial deux ministres, deux sénateurs, quatre conseillers d'Etat, trois membres de l'Institut, un préfet du palais, dix sept généraux ? Les positions acquises et le mérite personnel n'ont pas été les seules raisons de cette réussite exceptionnelle. Une part essentielle en revient à ce que l'on peut appeler les intercesseurs. Onze au moins ont bénéficié de la protection de Cambacérès prodigue de ses faveurs envers ses compatriotes, d'autres ont dû leur carrière à l'influence du cardinal Fesch, sans oublier le rôle des intrigues féminines dans l'entourage de l'impératrice. Madame de La Reynière est là pour l'attester. Les attaches de Cambacérès avec l'Hérault ont donc constitué un facteur décisif du passage de la notabilité locale à la notabilité nationale. Ce phénomène rattache les pratiques du nouveau régime à un modèle traditionnel de la société d'Ancien Régime : le rôle des clientèles qui, par delà un dix-huitième siècle plus individualiste, s'est trouvé en quelque sorte ravivé par l'Empire.

La notabilité héraultaise est donc le résultat de trois composantes convergentes : l'implantation traditionnelle ; les possibilités de promotion offertes par la Révolution et le nouveau régime dans l'armée et le service public ; l'influence d'un intercesseur puissant.

La protohistoire des notables

Le milieu d'origine, connu par la profession des pères, représente l'éventail complet des élites de la France pré-révolutionnaire.

Le recrutement est à la fois régional et urbain. Sur 55 notables, 43 sont originaires de l'Hérault et la plupart des autres, originaires du même département, n'ont fait qu'une étape provisoire à l'extérieur de la région. La prépondérance de Montpellier (21), de Béziers (5), de Sète (2), confirme l'origine urbaine des grands notables, encore renforcée par le contingent venu des grandes villes «étrangères» comme Paris, Lyon, Perpignan et Avignon. La priorité ur-

baine se lit encore dans l'éventail professionnel d'où sont totalement absents les métiers ruraux. En revanche, les professions caractéristiques de l'activité urbaine d'Ancien Régime fournissent l'essentiel du contingent, officiers de justice et finances, négociants et marchands, officiers militaires de noble origine qui, de façon ambiguë, sont aussi les seuls représentants de la société rurale ; enfin un groupe professionnel lié à la présence d'une cour de justice, Cour des Aides ou présidial à Montpellier ou à Béziers, les avocats. Sur un total de quarante-neuf professions connues, quarante appartiennent à ces quatre secteurs d'activité autour desquels s'organise l'élite de la société urbaine d'Ancien Régime.

Nourris dans le sérail des groupes urbains dominants, la majorité des notables impériaux sont nés après 1760 (55 %) et ont donc un maximum de 50 ans à l'apogée de l'Empire. La presque totalité est catholique ; la religion réformée n'apparaît que cinq fois, mais dans le Gard voisin la proportion de Protestants n'est pas plus élevée. Leurs professions, pour ceux qui étaient en âge d'en avoir une en 1789, recourent assez exactement l'éventail des professions familiales. Les avocats (11) viennent en tête : souvent position d'attente, l'inscription au barreau précède souvent l'acquisition d'une charge ou la reprise de l'office paternel, à un âge parfois avancé, ce qui explique aussi qu'on ne rencontre qu'un seul conseiller à la Cour des Comptes. Viennent ensuite 11 soldats : 10 officiers et 1 simple grenadier, fils de meunier, qui deviendra général et baron d'Empire. Notons la faible représentation des offices, déjà relevée au niveau de la cour supérieure : 1 conseiller au présidial, 2 receveur des tailles, 1 notaire. L'administration de la province fournit 3 subdélégués, l'Eglise 1 chanoine, 1 vicaire général et 1 curé, la Faculté 2 médecins.

Dans ces milieux généralement aisés et cultivés, l'engagement dans les formes associatives modernes, sinon progressistes, de l'Ancien Régime, a été massif : 11 au moins appartiennent à la franc-maçonnerie avant 1789. Les autres, trop jeunes pour avoir une profession, ne commencent leur carrière, souvent par un engagement dans la garde nationale locale ou dans les armées révolutionnaires, qu'après le début de la Révolution, tandis que pour un grand nombre de ces jeunes gens s'ouvre un temps d'apprentissage des responsabilités publiques à des niveaux divers : assemblées nationales (5), département ou district (7), municipalités (10), fonctions judiciaires électives (8). Notons que ces futurs notables sont passés sans peine des formes associatives traditionnelles aux nouvelles sociabilités, et se sont engagés massivement dès le début dans le mouvement révolutionnaire : 12 appartiennent à la Société des Amis de la Constitution et de l'Egalité de Montpellier. Ensuite le climat s'est parfois gâté : 9 ont été plus ou moins longuement incarcérés, mais 3 seulement, tous nobles, ont émigré au moins temporairement.

L'Empire les a élevés à des postes de responsabilité soit au niveau national, soit au niveau local. L'importance du nombre de ceux qui ont été placés, par l'élection ou par faveur du maître ou de son archichancelier, dans des charges ou dignités qui exigeaient leur présence dans la capitale, donne à la notabilité héraultaise un caractère plus national que départemental : membres des assemblées ou ministres, généraux ou académiciens, ils forment le groupe le plus important (32) dont la carrière se déroule hors de l'Hérault au sommet de la hiérarchie des carrières de l'Empire. Les autres se sont fortement implantés dans le département : dans l'administration où ils dirigent les sous-préfectures, dans les municipalités dont ils tiennent les mairies des grandes villes. Peu ont continué, dans la voie familiale, la carrière du négoce ; mais la fidélité de quelques-uns à la tradition mercantile est précisément un phénomène nouveau et riche d'avenir qui suggère, face aux continuités qui pèsent si fortement sur le profil des autres carrières, de nouvelles attitudes qui apparaissent en ce début de siècle et marquent une rupture avec les comportements hérités.

La Révolution n'a pas mis fin aux filières traditionnelles de la promotion, et le modèle marchandise-office-service public ou armée reste très largement représenté dans notre échantillon héraultais. Mais, pour beaucoup, le rythme s'accélère ; à la montée séculaire se substituent parfois des escalades rapides et l'étape de l'office, désormais sans objet, est brûlée, permettant de faire l'économie d'une génération. Ainsi pourra-t-on passer directement de la marchandise aux grades militaires, en faisant l'économie de la transition officière, indispensable auparavant puisqu'elle donnait accès à l'anoblissement.

L'armée illustre parfaitement la persistance du modèle classique que la Révolution n'a pas remis en cause. Sur 17 officiers, tous généraux sous l'Empire, dix sont nobles, soit qu'ils appartiennent à des familles anciennes, comme les Grave, qui confirment après la chute de l'Ancien Régime leur fidélité au métier des armes et à l'Etat, quelle qu'en soit la nature, ou qui affirment, comme Frégeville, leurs idées républicaines ; soit qu'ils aient accédé récemment à la carrière militaire après une lente promotion de la marchandise aux offices, comme Dumas, ou Martin-Campredon, d'une famille de marchands de drap anoblie par une «savonnette à vilain».

Sur les 17 généraux que l'Hérault a donnés à l'Empire, 6 étaient déjà officiers sous l'Ancien Régime. Parmi les autres, engagés dans l'armée depuis 1789, on relève un fils de militaire, un fils d'avocat, quatre issus de familles officières et deux qui viennent directement de la marchandise. Au total, si l'on ajoute les deux généraux passés directement de l'artisanat à l'armée, il ne reste que cinq cas qui ne se conforment pas au modèle. Mais, dans trois cas (1 avocat, 2 négociants), il ne s'agit que d'une accélération : l'étape officière a été supprimée. Seuls les deux fils d'artisans donnent quelque réalité à la démocratisation de l'armée dont on crédite la Révolution. Mais si la Révolution a parfois permis une promotion accélérée, elle n'a pas bouleversé les règles générales : dès l'Empire le modèle traditionnel se remet en place et recommence à fonctionner comme sous l'Ancien Régime. Thourel, fils de marchand, fait carrière dans la magistrature (l'ancienne carrière des offices), devient premier avocat général à la cour impériale de Montpellier, et son fils embrasse tout naturellement le métier des armes.

Pas de mutation révolutionnaire donc, qui aurait transformé radicalement le profil des carrières ; mais pas d'immobilité non plus. Si la continuité des mécanismes reste grosso modo inchangée, une accélération s'est produite en même temps qu'une optimisation des possibilités de carrière. 17 généraux, c'est beaucoup, si l'on tient compte que sous l'Ancien Régime très peu de ces provinciaux, même parmi les nobles, auraient pu prétendre à ce grade et que la plupart n'auraient pas dépassé celui de capitaine ou de major. La Révolution et l'Empire leur ont ouvert la voie des hautes responsabilités militaires avec une grande rapidité. En même temps que s'accélérait le rythme de la promotion familiale, le rythme des carrières se précipitait. Cambacérès, fils d'un noble conseiller à la Cour des comptes de Montpellier (mais il est vrai favorisé par la protection de son demi-frère l'archichancelier), engagé en 1793, est général de brigade en 1806 à 28 ans ; Claparède, soldat en 1793, lieutenant-colonel la même année, est général de brigade en 1802 et général de division en 1808 à 38 ans.

Cette même persévérance dans la fidélité au cursus qui élevait lentement les familles sous l'Ancien Régime, et qui ne se dément pas par la suite, se retrouve aussi dans la fonction publique comme l'illustrent les Albisson et les Daru. Daru, dont la famille est sortie du négoce et de la roture avec le père du ministre de Napoléon, capitoul de Toulouse et premier secrétaire de l'Intendance de Languedoc, a commencé sa carrière dans les bureaux de l'Intendance avant d'entrer dans l'administration militaire, dont il a progressivement franchi tous les échelons. Sa carrière ne diffère en rien de celle de ses homologues du XVIIIème siècle, fils d'anoblis qui ont accédé aux fonctions ministérielles ; il en reproduit fidèlement sous l'Empire le modèle, dont s'inspirent aussi tous ces avocats, fils de greffiers ou de marchands, les Albisson

ou les Curée, que l'on retrouve au Conseil d'Etat ou au Sénat avec seulement une génération d'avance sur leurs confrères du XVIIIème siècle dont les fils seulement auraient pu prétendre à des honneurs équivalents. Ici aussi, la levée des incapacités a accéléré le mouvement sans pourtant remettre fondamentalement en cause les mécanismes traditionnels de la promotion professionnelle et sociale.

Il ne faut pas, cependant, conclure de ces permanences que rien n'a changé. D'abord l'accélération n'est pas négligeable qui permet d'accéder plus rapidement aux grades supérieurs de l'armée ou aux postes les plus élevés de la fonction publique. Le rythme séculaire, ou bi-séculaire, autrefois de règle, a reçu une forte poussée. Mais surtout, la Révolution et l'Empire voient se dégager de la tradition un nouveau modèle qui s'épanouira tout au long du XIXème siècle. Sous l'Ancien Régime négoce et finances constituaient seulement un tremplin d'où l'on s'élançait dès qu'on le pouvait vers les carrières nobles. Un certain nombre de négociants héraultais ont certes accéléré depuis 1789 leur conversion rentière et se sont repliés sur les charges locales, tandis que d'autres, plus audacieux ou mieux armés, montaient à Paris. Mais la nouveauté est ailleurs : chez les Durand-Fajon ou les Martin-Portalès qui initient un modèle original de persévérance dans les affaires. Les Durand-Fajon, dont l'ascension a commencé vers 1730 et qui auraient dû, suivant la pente traditionnelle, amorcer leur conversion sous la Révolution et l'Empire, combinent la filière classique avec des comportements plus modernes. Durand-Fajon, à la tête d'une puissante maison qui associe la banque aux affaires commerciales et aux fournitures militaires, n'abandonne pas ses activités, mais poursuit concurremment une carrière politique qui le mène en 1815 à la députation. Un de ses fils continue le commerce familial, tandis qu'un autre suit la carrière des armes avant de se tourner à son tour vers la politique. Il y a là à la fois l'indice d'une nouvelle sensibilité, et l'amorce de comportements promis à un bel avenir.

Louis Bergeron, EHES
Guy Chaussinand-Nogaret, EHES

Année de parution : 1982

AU SOMMAIRE DU VOLUME 1982 n° 3



L. BERGERON et G. CHAUSSINAND-NOGARET, Notables Héraultais du Premier Empire : modèles et ruptures ;

Ch. BONAMI, Les héritiers du Cardinal de Fleury ou « Le Cardinal de Fleury et l'esprit de famille » ;

M. GAYRAUD et Jean-Claude RICHARD, Les inscriptions gallo-romaines de l'oppidum du Castellas à Murviel-lès-Montpellier (Hérault) ;

Henri MICHEL, Chronique d'histoire moderne (1979-1980)

<http://www.etudesheraultaises.fr/>

